



Compte-rendu du Conseil Municipal du 15 octobre 2018

Présents : Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Marie-Thérèse CHAPELIER, Mathilde CORTAMBERT, Sandrine BARRAUD, Catherine PARISOT, Thierry MICHEL, Jean THOREUX, Jean-Claude WAEBER, Marie-Christine GRIFFON, Daniel DUMONTET, Daniel LEDUC, Thierry DELHOMME,

Absents, excusés : Géraldine BRUYERE,

Animateur de séance : Jean-Claude WAEBER

Secrétaire de séance : Mathilde CORTAMBERT

Participait sans voix délibérative : Marie-Claude GUILLOUX

Le compte rendu de la réunion du 10 septembre est adopté à l'unanimité

Délibérations du mois

Travaux et projets en cours

➤ **Projet maison de santé pluridisciplinaire**

○ **Financement de l'opération**

Le Maire présente au conseil municipal l'APD (Avant-Projet Définitif) de la maison de santé décomposé comme suit :

- Réhabilitation du bâtiment ancien :	909 000€ HT
- Bâtiment neuf sur 2 étages :	365 000€ HT
- Salle d'attente dentistes	130 700€ HT
Pour un total de	1 404.700 € HT

Il précise que des options ont été prévues :

- Signalétique et aménagement des locaux	53 760€ HT
- Climatisation du bâtiment :	de l'ordre de 30 à 40 000€ (chiffrage en cours)

Le conseil municipal valide l'APD tel que présenté.

Il propose ensuite un planning prévisionnel pour la consultation des entreprises :

- Avant fin octobre :
 - Finalisation du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises)
 - Choix des critères de sélection, des modalités de négociation éventuelle...
- 05/11/2018 : Transmission du DCE en mairie par l'architecte
- 06/11/2018 : Mise en ligne et publication
- 27/11/2018 : Date limite de remise des offres à 12h00
- 27/11/2018 : Ouverture des offres à 14h00
- 15 jours de vérification et d'analyse des offres et négociation éventuelle avec les entreprises
- Avant le 14 décembre : Remise du rapport
- 17/12/2018 : Conseil municipal
- 18-19/12/2018 : Délibérations attribution des marchés
- 18-19/12/018 : Courriers aux entreprises non retenues
- A partir du 30/12 : Notification aux attributaires
- 2 ou 3 janvier 2019 : Information des attributaires
- 7 ou 8 janvier 2019 : Signature des marchés en mairie
- 04/02/2019 : Démarrage du chantier

Le conseil municipal accepte cette proposition.

○ **Divan d'examen**

Le Maire fait part au conseil municipal de l'opportunité de se porter acquéreur d'une table médicale d'un médecin en reconversion professionnelle pour la somme de 300€.

Il précise que le montant de ce type de matériel neuf s'élève à environ 1 500 € et que ce mobilier servirait à l'aménagement des locaux médicaux de la maison de santé.

Il indique que le médecin de MATOUR se charge d'acheminer ce divan jusqu'à MATOUR et qu'il serait souhaitable de le dédommager de ses frais de carburant.

Le conseil municipal décide :

- d'accepter de se porter acquéreur d'une table médicale dédiée à la maison de santé
- de verser la somme de 300€ à M Grégoire GUZIK vendeur dudit matériel
- de participer aux frais de transport à hauteur de 46 € à verser au docteur Joël PARISOT.

➤ **CART**

○ **Avenants travaux**

Marie Thérèse CHAPELIER informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de réviser par avenants plusieurs marchés de travaux concernant la restructuration du CART, selon les propositions de l'Atelier du Triangle, Maître d'œuvre de l'opération, qui préconise :

- Lot n° 5 : Démolition Gros œuvre - Avenant n° 2 - Modification d'ouverture existante, fouilles pour fondations et fourniture et pose d'une semelle filante – Montant de l'avenant **3 883.31 € HT**
- Lot n° 12 : Isolation Plâtrerie Peinture – Avenant n°1 -Trappes non prévues au marché - Doublage existant instable à déposer, non visible avant dépose – Montant de l'avenant **1 461.00€ HT**
- Lot n° 18 : Carrelage Faiences – Avenant n°1 - Carrelage sous les buvettes – Montant de l'avenant **2 226.30€ HT**

Le conseil municipal :

- accepte les travaux supplémentaires répartis comme suit :

lot	TRAVAUX	ENTREPRISES	Marché initial € HT	Marché après 1er avenant	Nouvel avenant	Marché après avenants
05	Démolition gros œuvre	SARL VOUILLON	162 392.13	183 520.46	3 883.31	187 403.77
07	Charpente couverture étanchéité zinguerie	SAS PIGUET	45 318.73	-	-	45 318.73
10	Menuiseries extérieures alu serrurerie	ROLLET SAS	164 739.00	-	-	164 739.00
11	Menuiseries intérieures bois	VOUILLON Menuiserie	31 733.00	-	-	31 733.00
12	Isolation plâtrerie peinture	MENIS	120 572.92	-	1 461.00	122 033.92
13	Chauffage ventilation clim plomberie	CONECT	112 790.69	-	-	112 790.69
16	Electricité	ARLEC	63 738.55	-	-	63 738.55
18	Carrelages faiences	SARL VOUILLON	21 112.70	-	2 226.30	23 339.00
		TOTAL	722 397.75	743 526.05	7 570.61	751 096.66

- charge le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision et l'autorise à signer toute pièce utile

➤ **Division BARAULT :**

○ **Raccordement SYDESL**

Jean THOREUX, adjoint, expose au Conseil Municipal que le SYDESL a étudié le projet de raccordement des futurs lots issus de la division de la propriété BARAULT. Il se décompose comme suit :

- Raccordement au réseau public de distribution d'électricité en souterrain (45 ml) : environ 8 500 € HT
 - Coût résiduel à la charge de la commune : environ 5 100 € HT
- Génie civil France télécom (à la charge de la commune) environ 3 500 € HT

Le montant exact de la participation sera déterminé à réception du décompte définitif des travaux effectivement réalisés.

Le conseil municipal :

- valide le projet technique et le plan de financement proposés par le SYDESL,
- donne son accord sur le montant estimatif de la contribution communale concernant les travaux d'éclairage public des lots issus de la division BARAULT, s'élevant à la somme d'environ **8 600 € HT**;
- dit que cette contribution communale inscrite au budget communal au compte 204 sera mise en recouvrement à l'initiative du SYDESL ;
- accepte de modifier en conséquence le contrat de fourniture d'énergie.
- charge le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision et l'autorise à signer toute pièce utile

➤ **ZA les Berlières**

Thierry IGONNET informe le conseil municipal du projet de M. Benjamin VOUILLON de mettre en place une station de lavage située en "zone artisanale des Berlières", face au garage BESSON, parcelles cadastrées section B n° 1216 de 268 m² et B 1193 de 463 m².

Le conseil municipal décide:

- de donner une réponse favorable à la demande de M. Benjamin VOUILLON et à son projet sous réserve de la construction exclusive d'une station de lavage dans un délai de 18 mois
- d'accepter la vente de deux terrains en zone artisanale cadastrés section B n° 1216 et 1193 d'une surface respective de 268 et 463 m² pour un total de 731 m².
- précise que le prix de vente est fixé par délibération n° 010/2009 à 10€00 le m² (TTC)
- que l'acte de vente sera régularisé auprès de l'étude de maîtres CRIVELLI et SAULNIER, notaires à Matour
- que les frais seront à la charge exclusive de l'acquéreur
- que la commune fournira des tuyaux de diamètre 300 destinés à boucher le fossé en face de la sortie de l'aire de lavage la pose étant effectuée par l'acquéreur
- le Maire ou un adjoint est chargé de signer les documents nécessaires à la réalisation de cette décision, en particulier l'acte de vente

➤ **Achat de moellons**

Le Maire informe l'assemblée qu'à l'occasion du passage du PLUI au PLUIH les préconisations concernant les clôtures des habitations ont changé.

Une erreur d'interprétation avec un pétitionnaire a entraîné une commande de fournitures en trop grande quantité.

Le Maire propose que la commune rachète le surplus, les agents techniques ayant besoin de ce type de matériaux actuellement.

Le conseil municipal décide :

- de racheter à Mme Cécilia MONTEIRO et M Nicolas BOURDON 2 palettes de moellons pour la somme de 123€60
- de charger le Maire de mener à bien cette décision

➤ **Devis entreprise VOUILLON**

Le Maire explique à l'assemblée la nécessité d'effectuer des travaux sous le local de stockage de la salle des fêtes.

Il présente un devis de l'entreprise VOUILLON BTP pour un montant HT de 11 556€45 que le conseil municipal accepte.

➤ **Subventions eau – SYDRO – programme de renouvellement 2019**

Le Maire présente au conseil municipal, sur proposition du cabinet SECUNDO assistant à maître d'ouvrage et maître d'œuvre pour le compte de la commune, le projet de travaux de renouvellement de réseau pour l'exercice 2019, d'un montant global de 49 800 € HT, qui concerne le renouvellement du réseau "HLM A et D" et "rue de la Grande Roche"

Il précise que ces travaux sont éligibles à un financement du SYDRO71.

Le conseil municipal

- valide l'APD proposé par le cabinet SECUNDO, concernant les travaux de renouvellement de réseau d'AEP pour 2019 – "HLM A et D" et "rue de la Grande Roche"- d'un montant total de travaux , imprévus, rémunération du concepteur, révision des prix, divers... de 49 800 € HT ;
- charge le Maire ou un adjoint, de solliciter du SYDRO 71, et de tout autre financeur le cas échéant, en particulier du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau RMC, l'attribution de subventions au taux maximal pour le Programme 2019,
- autorise le maire ou un adjoint à signer toute pièce utile à l'exécution de cette décision.
- souhaite que la possibilité de mettre à jour le schéma directeur du réseau d'eau potable soit envisagée avant le début des travaux.

Personnel

➤ **Informations mouvements de personnel**

Le Maire fait part au conseil municipal :

- de l'arrêt de travail, à compter du 25 septembre, du responsable et gardien du site du Paluet. Il précise que son contrat ne sera pas renouvelé à son échéance, le 30 novembre prochain.
- qu'en conséquence, les missions du responsable du snack sont renforcées, son poste revalorisé et un recrutement à effectuer, pour pallier cette absence, assurer dans les meilleures conditions, le gardiennage, la gestion quotidienne des équipements utilisés toute l'année et compléter l'équipe Accueil et Tourisme pour la préparation de la prochaine saison touristique,
Le conseil municipal donne son accord pour un recrutement à 35/35°, pour une durée initiale de 1 an, avec des missions polyvalentes, mettant en avant l'animation, la commercialisation et la communication.
- de la radiation des effectifs communaux, au 29 septembre, d'un agent technique qui assurait le service des repas à la cantine et le ménage.
- du recrutement en CDD d'un agent technique, au terme de son Emploi Avenir, jusqu'au 2 février, sur une quotité horaire moindre, 15.5/35°, à sa demande, pour compléter l'équipe de surveillance des enfants durant le temps méridien
- du recrutement d'un agent technique en CDD à 22/35, jusqu'au 31 janvier 2019 pour pallier le départ de la cantinière, jusqu'à la fin de son contrat.
- du recrutement d'un agent technique au service ménage-repas, 15/35°, pour pallier l'absence d'un agent actuellement en arrêt maladie.

➤ **ZLP SUITE**

Le Maire informe le conseil municipal de l'avancée du projet de recherche d'un partenaire pour la location ou la DSP de la base de loisirs du Paluet.

La consultation :

- d'un maître d'œuvre va être lancée pour les travaux suivants :
 - Rénovation complète de la maison du gardien
 - Atelier de stockage
 - Projet d'une piscine couverte
- d'un géomètre sera nécessaire pour procéder à la répartition des lots conservés par la commune et remis à disposition du futur gérant.

Il précise qu'une fois le cahier des charges établi le conseil municipal décidera des suites à donner.

Il indique qu'en tout état de cause, vu les délais, la prochaine saison touristique sera probablement assurée par la commune et que la gestion du centre d'accueil de groupes resterait en gestion municipale.

Questions financières

➤ **Renouvellement ligne de trésorerie courante**

Daniel LEDUC rappelle au conseil municipal la décision prise lors de la séance du précédent conseil de solliciter les banques pour procéder au renouvellement de la ligne de trésorerie de 300 000 €, contractée auprès du CACE et qui arrive à échéance.

Il précise que quatre offres sont parvenues et présente l'analyse des propositions.

Le conseil municipal décide que :

- la ligne de trésorerie contractée auprès du CACE, arrivée à échéance, sera renouvelée pour une durée de 12 mois, auprès de la caisse d'épargne aux conditions suivantes :
 - o montant : 300 000€
 - o marge sur T4M 0.80 % (titre indicatif au 01/10/2018 T4m = - 0.36)
 - o paiement des intérêts : trimestriel
 - o Commission d'engagement : 0.20%
- le Maire ou un adjoint est chargé de mener à bien cette décision et est autorisé à signer toute pièce utile

➤ **Crédit agricole**

Le conseil municipal évoque la décision du Crédit Agricole Centre-Est de fermer l'agence de DOMPIERRE les ORMES, sans concertation préalable, refusant même de conserver le DAB (Distributeur Automatique de Billets).

Le conseil municipal, exprime sa solidarité, bien conscient que la logique économique devient implacable au détriment des relations antérieures, des valeurs et de la logique collective. Nul doute que la même cause produira dans les années futures les mêmes effets et touchera les communes voisines, comme Matour.

Commissions

➤ **Commission tourisme**

o **ZLP**

- Publicité "marché de producteurs" – "l'eau à la bouche" et sur le site "balade gourmande"

Annie VOUILLON fait part au conseil municipal de la possibilité de promouvoir le "marché de producteurs" dans la revue "l'eau à la bouche" par le biais d'encart publicitaire.

Le conseil municipal valide le principe et charge la première adjointe de finaliser la proposition.

o **Maison des Patrimoines**

Le Maire rappelle au conseil municipal la mise en place d'un barnum dans l'enceinte de la maison des patrimoines et qu'il y a lieu d'en préciser l'utilisation et l'entretien.

Le conseil municipal décide :

- de ne pas démonter le barnum et de le laisser en place durant l'hiver
- d'installer un système de chauffage par soufflerie à mettre en place en période d'épisode neigeux pour préserver le toit
- de maintenir pour le moment une utilisation gratuite aux associations pour pallier la réhabilitation du CART

➤ **Commission école cantine**

o **Etude CAF**

Marie-Thérèse CHAPELIER fait part au conseil municipal de la synthèse d'une étude de la CAF, présentée au SEJ (Service Enfance Jeunesse) concernant l'accueil des très jeunes enfants.

Les micros-crèches ne fonctionnent pas à "plein régime". Certains secteurs sont dépourvus de structures d'accueil.

Des MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) sont en projet à TRAMBLAY, SAINT LEGER et SAINT POINT. Elles permettent un regroupement des assistantes maternelles et offrent une prestation à la carte calquée sur les besoins des parents.

Le problème rencontré le plus fréquemment par les parents tient dans l'amplitude horaire pratiquée qui ne correspond pas forcément au planning des parents qui commencent le travail tôt ou terminent tard.

Différentes propositions de la CAF seront étudiées par la communauté de Communes prochainement.

o **Délégués au conseil d'école**

Le Maire rappelle au conseil municipal que Géraldine BRUYERE, déléguée titulaire au conseil d'école, a quitté la commune.

Le conseil municipal désigne Annie VOUILLON comme déléguée en remplacement de Géraldine.

Sont donc délégués au conseil d'école primaire et maternelle :

- Titulaires :
 - o Marie-Thérèse CHAPELIER
 - o Annie VOUILLON
- Suppléants
 - o Marie-Christine GRIFFON
 - o Thierry IGONNET

➤ **Commission technique**

○ **Aménagement place du Matray**

Daniel DUMONTET présente au conseil municipal un devis de l'entreprise THIVEND pour procéder à l'aménagement d'une aire de covoiturage sur la place du Matray vers la poste et la borne de recharge électrique. Il précise que ces travaux pourraient être pris en charge de façon significative par la communauté de communes dans le cadre du projet d'aires de co-voiturage.

Le conseil municipal demande au Maire de solliciter la communauté de communes et de présenter ce dossier.

Questions diverses

➤ **Désignation des conseillers communautaires au SPANC**

Le Maire indique :

- que le Conseil syndical du Syndicat Mixte du SPANC du CLUNISOIS a décidé, par délibération du 13 septembre 2018, du fait des derniers conseil syndicaux pour lesquels il y a eu des problèmes de quorum, de modifier ses statuts afin de baisser le nombre de représentants par adhérents.

Actuellement, l'article 5 des statuts du Syndicat Mixte du SPANC du Clunisois indique que :

« Article 5 : Le Comité est composé de délégués élus par :

- les Conseils Municipaux des communes à raison de 2 délégués titulaires et de 1 suppléant pour chacune d'elles,
- les Conseils des EPCI associés à raison de 2 délégués titulaires et de 1 suppléant pour chacune des communes membres des EPCI. »

- La proposition porte sur la modification de l'article 5 afin de réduire le nombre de représentants des adhérents au Comité syndical (passage à 1 titulaire et 1 suppléant au lieu de 2 titulaires et 1 suppléant).

La formulation proposée pour le nouvel article 5 serait :

« Article 5 : Le Comité est composé de délégués élus par :

- les Conseils Municipaux des communes à raison de 1 délégué titulaire et de 1 suppléant pour chacune d'elles,
- les Conseils des EPCI associés à raison de 1 délégué titulaire et de 1 suppléant pour chacune des communes membres des EPCI. »

Le Maire propose au Conseil d'accepter la modification et donc de modifier les statuts en conséquence.

Le conseil municipal :

- décide d'accepter ses propositions et propose de désigner :
 - M. Thierry MICHEL comme délégué titulaire au SPANC
 - M. Jean THOREUX comme délégué suppléant au SPANC
- demande à M le Préfet de Saône-et-Loire de prendre l'arrêté de transformation correspondant.
- autorise le Maire ou un adjoint à signer toute pièce utile pour mener à bien cette décision.

➤ **SEJ demande de mise à disposition gratuite pavillon MDP**

Le Maire fait part au conseil municipal de la demande du SEJ pour bénéficier de la gratuité de la salle heptagonale pour l'organisation de son animation autour d'Halloween, le 31 octobre prochain.

Le conseil municipal accepte cette requête.

○ **Souris verte**

Le Maire informe l'assemblée d'une demande de l'association "la souris verte" pour bénéficier de la mise à disposition gracieuse de la salle heptagonale de la maison des patrimoines le 2 novembre pour le passage du raid bleu.

Le conseil municipal accepte cette requête.

➤ **Motion de soutien aux exploitants agricoles victimes de la sécheresse**

Le Maire rappelle au conseil municipal que depuis plus de trois mois, la sécheresse pénalise fortement l'agriculture de Bourgogne- Franche-Comté. Le constat est partagé par tous, et tous les indicateurs météorologiques démontrent l'ampleur de ce fléau. Aussi, il devient urgent d'apporter des solutions aux exploitants concernés par ces difficultés.

Les températures élevées connues tout à long de l'été, cumulées avec de très faibles précipitations (*les moyennes régionales sont déficitaires par rapport à la normale : en juillet -47 % et en d'août -52 % par rapport aux normales de saison*), ont pesé sur la pousse estivale de l'herbe. En effet, la pousse cumulée d'herbe en Bourgogne-Franche-Comté au 20 août 2018 représente 68 % de la pousse annuelle de référence, ce qui représente une baisse de 12 points par rapport à la période de référence.

L'impact de la sécheresse a obligé beaucoup d'agriculteurs à commencer à entamer les réserves de fourrage qu'ils avaient constituées pour l'hiver. Par ailleurs, certains agriculteurs songeraient même à vendre une partie de leur troupeau.

Les organisations professionnelles demandent à l'Etat d'engager les démarches afin de permettre d'ouvrir une procédure de reconnaissance en calamités agricoles « sécheresse », et sollicitent des dégrèvements de taxes foncières sur les propriétés non bâties ou au niveau des cotisations sociales.

Le conseil municipal sur proposition du Maire, tient à apporter son soutien aux exploitants agricoles victimes de la sécheresse, et décide ainsi d' :

- alerter Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, ainsi que Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire, sur la situation préoccupante des agriculteurs, et de la nécessité d'adopter des mesures urgentes en faveur des exploitants touchés ;

- appuyer les requêtes des organisations professionnelles, à savoir :
 - o l'ouverture de la procédure de reconnaissance en calamités agricoles « sécheresse »
 - o l'obtention de dégrèvements de taxes foncières sur les propriétés non bâties ou au niveau des cotisations sociales

➤ **Accueil de réfugiés**

Le Maire rappelle la décision du conseil municipal d'accepter d'accueillir des réfugiés en lien avec le projet porté par la préfecture de Saône et Loire, via la location d'un appartement de la Commune.

Il indique que l'association "le pont" est partenaire du projet et propose la possibilité d'accueillir, sur la commune, au sein des logements disponibles de l'OPAC, de jeunes afghans ou africains, en situation régulière et en capacité de travailler immédiatement.

Le conseil municipal accepte cette proposition.

➤ **Demandes de subvention : HAUY, secours populaire, conciliateur de justice, AFMTELETHON**

Le conseil municipal ne donne pas suite aux demandes de subvention de l'association HAUY, du secours populaire français, des conciliateurs de justice et de l'AFMTHLETHON.

➤ **Etablissement Public Foncier Doubs Bourgogne Franche Comté**

Le Maire présente au conseil municipal l'EPCF, organisme régional qui a pour vocation d'acquérir directement des biens fonciers et immobiliers, de les porter, de les gérer puis de les rétrocéder aux collectivités membres.

Cet établissement a été présenté à la communauté de communes qui n'a pris aucune décision, laissant le soin aux maires de chaque commune d'informer son conseil municipal sachant que toute adhésion implique la prise en charge d'une taxe supplémentaire calculée sur le nombre d'habitants.

Le conseil municipal est d'accord sur le principe.

➤ **Demande d'emprunt de l'exposition 3D de la maison des patrimoines**

Le Maire informe le conseil de la sollicitation du collège PASTEUR de MACON pour emprunter l'exposition "photos 3D" mise en place à l'occasion de la commémoration de la guerre 14-18, dans le cadre d'une séquence de travail sur 14-18, impliquant les professeurs d'histoire et géographie, de français et d'allemand.

Le conseil municipal accepte cette demande et charge le Maire de préparer une convention avec l'établissement scolaire.

➤ **Commémoration du 11 novembre**

Le Maire rappelle au conseil municipal l'organisation particulière cette année de la commémoration du 11 novembre. Il s'agit, de rendre à ceux qui ont donné leur vie, sont revenus invalides, à leurs femmes et à leurs enfants l'hommage de la commune et de ses habitants. Chaque étape de cette journée permettra de découvrir un aspect différent de l'impact de la Grande Guerre. La succession de temps de recueillement, les rappels historiques, les anecdotes permettront à chacun de perpétuer la mémoire.

Les temps forts de cette journée seront déclinés comme suit :

- **9h30 Cimetière :**
 - o Cérémonie au monument aux morts qui vient d'être restauré
- **10h30 Eglise de Matour :**
 - o Messe
- **11h30 Place de l'église :**
 - o Cérémonie au monument aux morts et commémoration de l'armistice
- **14h30 CART – Salle de cinéma**
 - o Conférence de Jacques BONNAMOUR : « Matour en 1917 et 1918 »

Informations diverses

- **Lettre des Sénateurs**
- **Catalogue des délibérations fiscales**
- **Météo septembre 2018**

Réunion Maire/adjoints

05/11

03/12

Réunion de commission technique

13/11

11/12

Com tourisme

13/11

11/12

Séance levée à 23h30

<p>PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 19 novembre 2018 – 20h30 salle du conseil Lundi 17 décembre 2018 – 20h30 salle du conseil</p>
--